

**IMMOBILIER – CONSTRUCTION**

**ASSURANCE**

**PREVOYANCE – SANTE**

**INGENIERIE FINANCIERE**

**CASH MANAGEMENT**

Groupe FINANCIERE MAUBOURG

Siège Social : 1 rue Villaret de Joyeuse - 75017 Paris

Tél. 01 42 85 80 00

[www.maubourg-entreprise.fr](http://www.maubourg-entreprise.fr)

[info@maubourg-entreprise.fr](mailto:info@maubourg-entreprise.fr)

## Services à la personne :

### Nouvelle obligation prévoyance 2026, êtes-vous conforme ?



#### 1. Une évolution réglementaire à anticiper dès aujourd'hui

À compter du 1er mai 2026, la convention collective des Services à la personne renforce les obligations des employeurs en matière de prévoyance pour les salariés non-cadres.

Les entreprises du secteur devront mettre en place un régime intégrant un socle de garanties minimales, notamment en cas de décès, d'invalidité ou d'arrêt de travail.

SELECT'PLACEMENTS – SARL au capital de 9.400 € immatriculée au RCS de Paris sous le n°432240182  
Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07005216

Conseil en Investissements Financiers enregistré CIF sous le numéro D013212, sous le contrôle de l'AMF 17 Place de la Bourse 75002 Paris

Courtier en Assurance et en Réassurance sous le contrôle de l'ACPR 4 Place de Budapest 75009 Paris

Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement

Adhérent de la CNCIF enregistré sous le n° D013212, association agréée par l'AMF 17 Place de la Bourse 75002 Paris

Carte de Transactions Immobilières, enregistrée sous le n°CPI75012018000033116

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière à hauteur de 115.000 € n° 127 113 363 au titre de l'activité de Transaction sur Immeubles et  
Fonds de Commerce auprès de MMA 160 rue Henri Champion – 72030 Le Mans Cedex

Cette évolution réglementaire impose une mise en conformité rapide des dispositifs existants afin d'éviter tout risque juridique ou social.

Dans ce contexte, il est essentiel pour les dirigeants d'anticiper dès maintenant l'adaptation de leur régime de protection sociale.

## **2. Des enjeux sociaux et financiers majeurs pour l'entreprise**

La mise en place d'un régime de prévoyance ne répond pas uniquement à une obligation conventionnelle.

Elle constitue également un levier structurant pour :

- sécuriser les salariés face aux aléas de la vie (arrêt de travail, invalidité, décès)
- renforcer l'attractivité et la fidélisation des collaborateurs
- optimiser le cadre social et fiscal de l'entreprise

Un dispositif bien structuré permet en effet de concilier protection des équipes et maîtrise des coûts, tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux significatifs .

## **3. Une solution simple et rapide à mettre en place**

Maubourg Entreprise accompagne les dirigeants dans la mise en conformité de leur régime de prévoyance avec une solution adaptée aux spécificités de la branche.

La mise en place est conçue pour être fluide et opérationnelle :

- déploiement rapide du contrat
- formalités administratives simplifiées
- signature électronique
- gestion automatisée des affiliations via la DSN

Dans de nombreux cas, les formalités médicales sont allégées, voire inexistantes selon la taille de l'entreprise, facilitant ainsi une mise en place immédiate.

## **4. Des garanties complètes pour protéger les salariés**

Le dispositif proposé couvre l'ensemble des risques majeurs :

- capital décès
- rente éducation pour les enfants
- indemnisation en cas d'arrêt de travail
- couverture de l'invalidité
- prise en charge des frais d'obsèques

Ces garanties permettent d'assurer une continuité de revenus et de protéger les familles en cas d'événements graves, en complément des prestations de la Sécurité sociale .

## **5. Un accompagnement dédié par Maubourg Entreprise**

Au-delà de la solution technique, Maubourg Entreprise se positionne comme un partenaire de proximité pour :

- analyser la situation de l'entreprise
- vérifier la conformité à la convention collective
- recommander le niveau de couverture adapté
- piloter la mise en place du dispositif

Cet accompagnement permet aux dirigeants de sécuriser leur situation tout en gagnant du temps sur un sujet complexe et réglementé.

### **Conclusion**

L'évolution de la convention collective des Services à la personne constitue une opportunité de structurer durablement la protection sociale de l'entreprise.

Anticiper dès aujourd'hui cette mise en conformité permet d'éviter les contraintes de dernière minute et de transformer une obligation en véritable levier de gestion sociale.

### **Vous souhaitez prendre contact avec nos conseillers ?**

✉ [info@maubourg-entreprise.fr](mailto:info@maubourg-entreprise.fr)

☎ (33) 1 42 85 80 00